



## CHSCT DE LA DCPA DU 30 MARS 2018

### DÉCLARATION LIMINAIRE CFDT

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs

➤ **Structuration du réseau prévention de proximité de la DCPA (création de poste APRP)**

La **CFDT**, par cette déclaration souhaite attirer l'attention de l'administration sur la **structuration du réseau prévention de proximité de la DCPA**. La présentation des préventeurs de terrain ne fait apparaître que deux APRP (Assistants de Prévention des Risques Professionnels).

Nous tenons à vous rappeler **notre engagement sans faille pour une prévention des risques qui s'appuie sur les réalités du terrain** avec le souci constant d'une mise en œuvre d'actions concrètes que tous les agents quel que soit son grade puissent s'approprier.

La **CFDT** est donc très attachée à ce qu'en relation avec le BPRP de la DCPA, **des agents de proximité et à temps plein s'occupent de la prévention** afin d'avoir un réseau professionnalisé et efficace pour répondre aux demandes des sections.

C'est pour cette raison que nous saluons la présence d'assistant de prévention à la SET et à la SALPA. Mais nous déplorons que cette évolution ne soit pas étendue aux autres entités de la direction : A ce jour, il n'y a **aucun poste d'APRP** dans les quatorze autres sections de la direction.

Lors de la commission du CHSCT consacrée au Document Unique et qui s'est tenue le 3 février 2017, la DCPA a laissé entendre qu'elle souhaitait **passer par le dispositif de reconversion pour renforcer son réseau de prévention de proximité**, particulièrement dans les SLA.

Nous avons le déplaisir de constater que **cela n'a pas pu aboutir** alors que des postes ont été pourvus à travers ce dispositif, notamment les ambassadeurs de l'énergie. Est-ce à dire que **la prévention et la sécurité passent après d'autres considérations plus « communicationnelles »** ?

C'est pourquoi la **CFDT** demande à ce que la direction de la DCPA s'engage à **réaliser une étude en 2018 afin de recruter rapidement des APRP pour les autres sections de la DCPA**.

Nous tenons à vous rappeler les **deux principes essentiels** pour lesquels nous serons vigilants et qui conditionneront notre adhésion à votre projet de structuration du réseau de prévention :

- ✓ Un **rattachement hiérarchique et fonctionnel clairement établi** et assurant aux APRP un environnement de travail stable,
- ✓ Une **professionnalisation par un parcours de formation** pour les actuels relais de prévention ou tout autre agent de la DCPA qui voudront s'engager dans cette évolution de carrière.

Cette demande est d'autant plus fondée que nous savons tous que **le dispositif actuel de relais de prévention ne fonctionne pas vraiment**.

Dans leur lettre de mission, il est écrit que ces agents doivent consacrer **un cinquième de leur temps à ce travail de prévention**. Mais force est de constater que **dans les faits**, à cause des suppressions de postes ou de leur vacance, **ce travail indispensable de prévention est remis au second plan**.

➤ **Bilan et perspectives formation interne prévention TMS**

La **CFDT** demande un **bilan sur la formation prévention des TMS** : Quels crédits formation ?, combien de formateurs internes ?

À part la formation obligatoire pour les nouveaux arrivants à la DCPA, il n'y a **aucune lisibilité pour les autres agents en poste**. Nous demandons à ce qu'une **clarification du dispositif actuel** soit réalisée afin de pouvoir **être plus à la hauteur des enjeux** dictés par la prévention des inaptitudes liées à la problématique des TMS au sein des services de la DCPA.



**EN 2018 AVEC LA CFDT,  
DONNEZ UN NOUVEAU VISAGE  
AU SYNDICALISME !**

